

Fiche de poste **Conseiller pédagogique ASH** **Circonscription ASH**

Cadre d'emploi

Les fonctions de conseiller pédagogique s'inscrivent dans le cadre du décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 et de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.

Missions

Le conseiller pédagogique ASH est chargé de missions de formation et d'accompagnement mais aussi d'autres tâches en tant que collaborateur direct de l'IEN. Dans l'objectif de développer l'école inclusive, ses domaines d'intervention sont larges et il intervient auprès de publics très diversifiés.

Il fait des liens entre la recherche et la formation.

1) Ingénierie de formation

- Conception d'actions de formation dans différents domaines et avec différents publics ;
- Conception de ressources de formation, de scénarios de formation à partir de ressources en ligne ;
- Formations en présentiel, en ligne, hybrides ;
- Formation partenariale, pluri professionnelle, inter métiers, inter degrés ;
- Coordination d'actions de formation ;
- Organisation et suivi ;
- Interventions dans des actions de formation.

Les domaines concernés :

- *éducation et diversité, école inclusive ;*
- *difficultés scolaires ;*
- *tous handicaps ;*
- *rapport aux savoirs des élèves, entrée dans les apprentissages ;*
- *analyse du travail enseignant ;*
- *conception de situations d'enseignement/apprentissage, conduite de classe ;*
- *didactiques disciplinaires ;*
- *approche par compétences ;*
- *évaluation ;*
- *usages d'outils de formation en ligne.*

Les publics visés :

➤ 1^{er} degré

- *Enseignants spécialisés en milieu ordinaire – ULIS, SEGPA ;*
- *Enseignants spécialisés en milieu médico-social ou hospitalier – IME, CME, ITEP, SESSAD, Service pédiatrique et pédopsychiatrie hôpital, hôpital de jour pédopsychiatrie, CMPP, CAMSP ;*
- *Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ;*
- *Enseignants en formation CAPPEI (partie départementale) et candidats libres au CAPPEI (tous modules) ;*
- *Directeurs d'écoles ou faisant fonction ;*
- *Enseignants non spécialisés que ceux-ci soient PE stagiaires, M2, T1, T2, chevronnés ;*

➤ *2nd degré*

- Enseignants spécialisés en milieu ordinaire – ULIS, SEGPA ;
- Enseignants en formation CAPPEI (partie départementale) et candidats libres au CAPPEI ;
- Enseignants non spécialisés, que ceux-ci soient PLC, PLP stagiaires, T1, T2, chevronnés.

2) Accompagnement

- Accompagnement d'équipes pédagogiques sur sites (École, collèges, lycées, IME, ITEP, SESSAD, SEGPA, ULIS, Hôpital) ;
- Accompagnement d'équipes pluri professionnelles des ESMS, directeurs, éducateurs, thérapeutes ;
- Accompagnement à la fonction AESH : intervention dans des sessions de formation.

Les domaines concernés :

- projet individuel, PPS ;
- outils d'évaluation des élèves ;
- projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement ;
- textes officiels EN et ASH ;
- travail en partenariat ;
- co-intervention enseignant/AESH ;
- analyse du travail d'AESH ;

3) Autres tâches

- Gestion et suivi de dossiers administratifs : enquêtes, conventions... en lien avec l'ASH ou en lien avec les politiques publiques ;
- Représentation de l'IEN ou participation avec l'IEN à des instances institutionnelles : délégation territoriale ;
- Participation à des réunions ou des groupes de travail académiques avec les IEN ASH ou les IEN ;
- Participation à des jurys d'examens ;
- Veille scientifique et technologique ;
- Se tenir au courant de l'état actuel des recherches en sciences de l'éducation et en didactiques ;
- Adosser ses connaissances théoriques aux recherches en analyse du travail, ergonomie, didactique professionnelle ;
- Intervention éventuelle dans des formations universitaires (Master 2 MEEF).

Compétences pour occuper le poste

Connaissances du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier ;
Connaissances des didactiques (disciplinaires et professionnelles) ;
Maîtrise d'outils informatiques, vidéo, outils de présentation et de curation, Internet et Web 2.0 ;
Capacités à la conduite de réunion, à l'animation de groupe ;
Adaptabilité, disponibilité, mobilité géographique ;
Compétences d'analyse et de synthèse, initiative, aide à la prise de décision ;
Rigueur, sens de l'organisation ;
Discrétion, confidentialité, devoir de réserve.

Particularités du poste

Le conseiller pédagogique exerce ses fonctions, sous l'autorité de l'ADASEN, en charge de l'ASH, sur tout le département.

Il est titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI, ou de diplômes équivalents. A défaut de la double certification, il s'engage à passer le diplôme manquant dans l'année scolaire.

Le conseiller pédagogique est un itinérant qui dispose d'une autorisation spécifique d'utilisation de son véhicule personnel et d'une autorisation de circuler.

Contacts pour information :

Éric Gien, ADASEN en charge du 1^{er} degré et de l'ASH.

Pour postuler :

Envoyer pour le 18 mars 2022 (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique au bureau de l'adjoint à la DASEN : adj.ien58@ac-dijon.fr